

Les autorités coutumières de Guyane

A l'attention du Président de l'IRD  
et du Directeur de l'IRD Guyane

Village Terre Rouge, le 14 avril 2018

**Objet : Affaire Couachi, les perspectives de collaboration entre les Peuples Autochtones de Guyane française et l'IRD**

Messieurs,

L'IRD a déposé et obtenu un brevet portant sur l'utilisation de la molécule de la plante Couachi.

La décision de l'Office européen des brevets qui confirme cette appropriation est inacceptable. En effet, au regard du droit international, toute personne souhaitant accéder aux savoirs traditionnels d'une communauté doit obtenir le **consentement préalable, libre et éclairé des détenteurs de ces savoirs** et **élaborer un protocole d'accord sur le partage des avantages qui découleront de leurs utilisations.**

Par conséquent, le dépôt de ce brevet qui résulte d'une décision unilatérale de l'IRD, sans consultation préalable des Peuples Autochtones concernés et qui n'a été accompagné d'aucune procédure de partage des avantages peut être qualifié de **biopiraterie.**

Avec la nomination du Grand Conseil Coutumier qui sera notamment en charge de faire le lien entre la CTG et les communautés afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif Accès et Partage des Avantages (APA), les agissements de l'IRD dans l'affaire Couachi appellent une réaction officielle.


Au regard des éléments présentés, les auteurs de ce courrier réclament :


- que la transparence soit faite par le biais de la **publication de l'ensemble des travaux effectués, des brevets déposés et en cours de dépôt** concernant des savoirs traditionnels amérindiens;
- la **communication de l'ensemble des noms des personnes consultées** dans le processus de recherche sur la plante Couachi ayant conduit au dépôt de brevet de l'IRD.


Une rencontre officielle entre les représentants amérindiens auprès du Grand Conseil Coutumier et l'IRD devra être organisée dans les plus brefs délais pour définir les modalités de ces procédures.

Dans l'attente d'une réponse, recevez nos meilleures salutations coutumières.

\*Signatures en annexe


 cheffe TERRE-ROUGE (village)

 chef AWALES (village)

 chef Prosperité (village)  
chef St Rose de Lima (village)

 chef Mana ANANAS (village)


 chef Organabo (village)


 chef VILLAGE ESPERANCE par procuration


Représente Mr MAC-ZINOSCH  
MARINUS


SAFINE Mme POULIN chargée de service

 chef costumier Village KUWANO

 chef village Faeleboet.


 chef Village Pierre

 Amana jono yofoto Kuwasimabo.

 village Esperance 2 (St Georges) par procuration  
Esperance 1 a madame  
chef Roger Labonté Benedicte FSEKE

 village YALIMAPO par procuration a madame

Benedick FSEKE

 Village YWA

 Village Bellevue Cécile Kouyoussi